

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

## AVIS PUBLIC

Cet avis fait suite à l'avis public publié le 13 mai 2021 qui annonçait le report de la vente pour défaut de paiement de taxes à une date ultérieure en raison des mesures sanitaires en place.

**A**vis public vous est donné par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, Frédérick Michaud, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon le *Code municipal du Québec*, dans la Salle du Conseil, à l'Hôtel de ville de Victoriaville au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville (Québec), **le jeudi 23 septembre 2021 à dix heures (10 h) de l'avant-midi** pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires avec les intérêts et frais encourus, à moins que lesdites taxes et frais soient payés avant le moment de la vente.

### Conditions pour enchérir :

**Personne physique :** Pièce d'identité (nom, date de naissance et adresse résidentielle);  
Mandat ou procuration (si elle représente une autre personne physique).

**Personne morale :** Pièce d'identité de la personne qui représente une personne morale;  
Copie d'une pièce justificative l'autorisant à agir (résolution, mandat, procuration).

**Mode de paiement :** Le paiement doit être complet dès l'adjudication et être fait soit par argent, mandat-poste, traite ou mandat bancaire fait à l'ordre de la MRC d'Arthabaska.

Les immeubles seront vendus tels qu'ils se trouvent présentement, sans aucune garantie légale, le tout aux risques et périls de l'acquéreur, avec servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, la secrétaire-trésorière adjointe ou toute autre personne désignée par résolution pourra faire la vente des immeubles.

Les immeubles vendus seront sujets au droit de retrait pendant une période d'un (1) an qui suit le jour de l'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal du Québec*).

Conformément à l'article 1027 du *Code municipal du Québec*, le présent avis est publié sur les territoires municipaux locaux où sont situés les immeubles annoncés en vente et dans un journal diffusé sur ces territoires, de même que transmis au bureau de la publicité foncière concerné.

La liste des immeubles vendus, jointe en annexe, fait partie intégrante de l'avis public puisqu'elle contient les lots, noms des propriétaires et la circonscription foncière.

Donné à Victoriaville, au bureau de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 1R9, ce 26 août 2021 et publié dans le journal La Nouvelle Union ce 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Frédérick Michaud, M.Sc.

**LISTE DES IMMEUBLES VENDUS AU 23 SEPTEMBRE 2021  
À DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

| Nom  | Matricule             | Lots   | Taxes municipales | Taxes scolaires |
|--|-----------------------|--|-------------------|-----------------|
| <b>Municipalité de Chesterville</b>  |                       |  |                   |                 |
| <b>Antonio Desharnais</b><br>Rang Desharnais<br>Chesterville (Qc) GOP 1J0        | 39030<br>0196-81-3819 | 5 146 320 Cadastre du Québec<br>Circonscription foncière d'Arthabaska<br>Sans bâtisse.                     | 49,96 \$          |                 |
| <b>Municipalité de Saint-Samuel</b>  |                       |  |                   |                 |
| <b>François Martineau</b><br>819, rue des Cerisiers<br>Saint-Samuel (Qc) GOZ 1G0 | 39130<br>9801-93-4156 | 5 445 770 Cadastre du Québec<br>Circonscription foncière de Nicolet (2)<br>Avec bâtisse dessus construite. | 754,27 \$         |                 |
| <b>Municipalité de Saint-Valère</b>  |                       |  |                   |                 |
| <b>Fernand Cloutier</b><br>10 <sup>e</sup> Rang<br>Saint-Valère (Qc) GOP 1M0     | 39135<br>1806-35-7716 | 5 180 886 Cadastre du Québec<br>Circonscription foncière d'Arthabaska<br>Sans bâtisse.                     | 8,78 \$           |                 |

Prenez note que certains frais ont été encourus par la MRC d'Arthabaska depuis la préparation de la présente liste. Ces frais, de même que tous autres qui seront engagés ultérieurement, s'ajoutent aux montants indiqués dans la liste publiée.

Les désignations des propriétés ci-dessus peuvent être consultées au centre administratif de la MRC d'Arthabaska.

Donné à Victoriaville, au bureau de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 1R9, ce 26 août 2021 et publié dans le journal La Nouvelle Union ce 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Frédéric Michaud, M.Sc.